

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

29 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 29 décembre 2022 à 20 h à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Sept (7) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption des prévisions budgétaires 2023, ainsi que le programme triennal des immobilisations ;
3. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 360 de taxation pour 2023 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

2022-12-248 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance le 19 décembre 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

**2022-12-249 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 comportent des dépenses globales de l'ordre d'un million trois cent cinquante mille cent soixante-six dollars (1 350 166 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte les prévisions budgétaires, comme ci-après établi pour l'année financière commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, à savoir :

	<u>2023</u>	
1	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
1.1	Conseil municipal	29 961,00 \$
1.2	Gestion financière et administrative	128 365,00 \$
1.3	Greffe	5 769,00 \$
1.4	Évaluation	28 996,00 \$
1.5	Autres	8 000,00 \$
	TOTAL	<u>201 091,00 \$</u>
2	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
2.1	Service de la police	25 780,00 \$
2.2	Protection contre incendie	95 199,00 \$
2.3	Sécurité civile	\$
2.4	Autres	700,00 \$
	TOTAL	<u>121 679,00 \$</u>
3	<u>TRANSPORTS</u>	
3.1	Voirie municipale	286 350,00 \$
3.2	Enlèvement de la neige	183 100,00 \$
3.3	Éclairage des rues	10 000,00 \$
3.4	Circulation	1 000,00 \$
3.5	Transport adapté	1 374,00 \$
	TOTAL	<u>481 824,00 \$</u>
4	<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
4.1	Traitement de l'eau	49 925,00 \$
4.2	Aqueduc	3 000,00 \$
4.3	Traitement des eaux usées	215 282,00 \$
4.4	Égout	10 095,00 \$
4.5	Déchets domestiques	47 420,00 \$
4.6	Élimination	16 755,00 \$

4.7	Plan gestion des matières résiduelles par la MRC	1 229,00 \$
4.8	Gestion des cours d'eau par la MRC	<u>2 054,00 \$</u>
	TOTAL	345 760,00 \$

5 **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

5.1	Activités récréatives	
	TOTAL	1 000,00 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6	Aménagement, urbanisme et zonage	15 893,00 \$
6.1	Promotion et Développement économique	<u>4 990,00 \$</u>
6.2	TOTAL	20 883,00 \$

7 **LOISIRS ET CULTURE**

7.1	Centre touristique	6 650,00 \$
7.2	Haltes routières	
7.3	Équipements régionaux	<u>6 420,00 \$</u>
	TOTAL	13 070,00 \$

8 **FRAIS DE FINANCEMENT**

Mise aux normes, ass. des eaux usées, travaux route Grosses-Roches

164 859,00 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 350 166,00 \$

2023

1 **REVENUS**

1.1	<u>Taxes :</u>	
	Foncière pour fonctionnement	368 023,00 \$
	Foncière mise aux normes 10 %	593,00 \$
	Foncière route Grosses-Roches	32 568,00 \$
	Aqueduc	53 995,00 \$
	Égout	\$
	Matières résiduelles	50 820,00 \$
	Traitement des eaux usées	90 930,00 \$
	Vidanges fosses septiques	7 568,00 \$
	Égout rue de la Mer	<u>7 112,00 \$</u>
	TOTAL	611 609,00 \$

Compensations tenant lieu de

2 **taxes**

2.1	Terres publiques	4 655,00 \$
2.2	École	7 725,00 \$
2.3	Bureau de poste	<u>600,00 \$</u>
	TOTAL	12 980,00 \$

3 **Transferts**

3.1	Péréquation	79 110,00 \$
3.2	Dotation spéciale de fonctionnement	<u>7 755,00 \$</u>
3.3	Aide financière COVID	
	TOTAL	86 865,00 \$

Transferts relatifs à des ententes

3.3	Matières recyclables	14 544,00 \$
3.4	Amélioration du réseau routier	83 271,00 \$

3.5	Subvention route Grosses-Roches	226 497,00 \$
3.6	Subvention pour la mise aux normes de l'eau potable	0 \$
3.7	Subvention pour le traitement des eaux usées	225 217,00 \$
3.8	Taxe d'accise (TECQ)	
3.9	Santé et bien-être	
	TOTAL	549 529,00 \$
4	Services rendus	
4.1	Administration	2 000,00 \$
4.2	Sécurité publique	0.00 \$
4.3	Transport	650.00 \$
4.4	Hygiène du milieu	0.00 \$
	TOTAL	2 650,00 \$
5	Imposition de droits	
5.1	Licences et permis	1 500,00 \$
5.2	Mutation	15 000,00 \$
5.3	Carrière	3 000,00 \$
5.4	Médailles (chiens)	700.00 \$
	TOTAL	20 200,00 \$
6	Revenus d'intérêts	
6.1	Arriérés de taxes	8 000,00 \$
	TOTAL	8 000,00 \$
7	Autres revenus	
7.1	Autres revenus divers	3 000,00 \$
7.2	Redevances TPI MRC	0.00 \$
7.3	Redevances parc Éolien	14 046,00 \$
	TOTAL	17 046,00 \$
	TOTAL DES REVENUS	1 308 879,00 \$
	Affectation du surplus non réservé	41 287,00 \$
	TOTAL DES REVENUS	1 350 166,00 \$

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes pour équilibrer le budget s'il y a lieu.

Nonobstant la date de son adoption, la présente résolution à effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE

**2022-12-250 ADOPTION — PROGRAMME TRIENNAL DES
IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, totalisant la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq mille neufs cent quatre-vingt-dix-huit **dollars (989 998 \$)**, pour l'année 2023, le programme triennal se répartissant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025	
La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du <i>Code municipal du Québec</i> .	
Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations, qui pourrait être réalisée au cours des trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.	

INVESTISSEMENTS	2023	Programme	Municipalité	2024	2025
Compteur d'eau	25 000		Emprunt		
Tracteur	80 000		Emprunt		
Achat immeuble	215 000		Emprunt		
Aménagement bureaux municipaux	665 998	RECIM 90 %	Emprunt 10 %		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET FINANCEMENT	985 998	599 398	386 600		

- 1 — Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.
- 2 — Les montants indiqués sont des estimations.
- 3 — Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).
- 4 — Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon conservatrice selon les informations disponibles lors de préparation du PTI.
- 5 — Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

ADOPTÉE

2022-12-251 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 360

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 360 décrétant les taux des taxes foncières, spéciales, les tarifs et compensations, le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité pour l'année 2023.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 40 Fin : 20 h 49

Questions soulevées :

- Questions en rapport au budget

2022-12-252 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 50.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 29 décembre 2022, à 20 h.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date